

Florilège de la session de printemps : un bref survol des sujets à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire en dit long sur les positions défendues par l'UDC

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2021)**

Heft 2318

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

faite de chiffres et de lettres, comme b57RPX72.

De la même façon, une empreinte unique peut être attribuée à toutes transactions, telles que l'obtention d'un diplôme ou l'achat d'un bien. Assemblées en chaîne (*blockchain*), ces empreintes peuvent jouer le rôle d'un registre chronologique et encrypté des personnes et des transactions. Ainsi, le hachage cryptographique permet de transmettre, conserver et authentifier des informations tout en les gardant confidentielles.

Aussi étonnant que cela puisse sembler, cette technique peut bel et bien être utilisée pour authentifier des personnes, des diplômes ou des actes notariés de façon anonyme. Il est donc surprenant de constater que la loi e-ID ne prévoit aucun recours à cette technologie, alors que l'immense majorité des pays parient sur elle.

Infrastructure européenne versus loi suisse

Le hachage cryptographique est en effet la technologie choisie par l'Union européenne pour gérer l'administration en ligne et l'identité digitale de la population. Ainsi, l'infrastructure européenne pour les services en chaîne de blocs (European Blockchain Service Infrastructure - EBSI) se base sur cette dernière pour fournir un

service d'authentification entre les citoyens, les entreprises et les gouvernements.

Grâce au hachage cryptographique, l'EBSI permet de satisfaire les trois critères principaux de la sécurité d'un système d'information. Premièrement, l'intégrité des données est maintenue grâce au chiffrement à sens unique. Deuxièmement, la résilience des données et du système - soit leur capacité à ne pas se trouver endommagés - est assurée par leur distribution dans chaque nœud du réseau. Enfin, le fonctionnement et la structure décentralisés permettent une coordination optimale.

Fort de ces promesses, le projet a même séduit au-delà des frontières de l'Union, puisque la Norvège et le Liechtenstein l'ont récemment adopté. En comparaison avec le projet EBSI, notre loi e-ID fait donc pâle figure.

L'absence de discussion publique sur le concept d'identité numérique y est probablement pour beaucoup. Au final, il apparaît évident que la [consultation informelle](#) de 2015 sur le concept pour des systèmes d'e-ID suisses reconnus par l'État n'a pas permis de tenir compte de l'importance de mettre la protection des données personnelles au centre de la LSIE, cette loi sur laquelle les citoyens se prononcent le 7 mars prochain.

Florilège de la session de printemps

Un bref survol des sujets à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire en dit long sur les positions défendues par l'UDC

Jean-Daniel Delley - 19 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38444>

Le programme de la session des Chambres fédérales qui débute le 1^{er} mars prochain reflète tout à la fois les préoccupations d'actualité et la marche tranquille du moulin législatif. Ainsi la pandémie et les crédits nécessaires à en atténuer les dommages tiennent une bonne place dans cet ordre du jour.

Concernant les urgences qui font la une des actualités, la Covid-19 fait aussi prendre conscience de la nécessité de réduire notre dépendance économique pour ce qui est des biens essentiels ([motion 20.3268](#)). Quant à la question du harcèlement, la [motion 20.3010](#) vise à prévoir une campagne pour lutter contre les dérapages au sein des Écoles polytechniques, ce

qui fait écho aux nombreuses dénonciations sur ce sujet.

Dossiers au long cours

Les sujets d'actualité n'éclipsent pas pour autant les dossiers au long cours comme la politique agricole PA22+, le bouquet de mesures pour soutenir les médias ou la lutte contre le blanchiment d'argent. Certaines décisions peinent plus que d'autres à aboutir.

Ainsi une [initiative parlementaire](#) demandant l'allongement de la peine pour des actes d'ordre sexuels sur les enfants, déposée en 2003, figure toujours à l'ordre du jour. Tout comme une [demande](#) de mettre fin aux salaires excessifs dans les entreprises de la Confédération datant de 2016.

Pour se donner un peu d'air, les députés aborderont également des sujets moins trapus tels que l'inclusion dans l'assurance-invalidité des chiens d'assistance pour enfants et adolescents ([motion 19.4404](#)) et l'obligation de déclarer le pays de production des pains et produits de boulangerie ([motion 20.3910](#)).

Les coups de frein UDC

Examiner le cours des travaux préparatoires en commission est révélateur. Il permet d'anticiper les lignes de conflit en plénum.

Une [motion](#) de la commission des finances du National demande au Conseil fédéral d'établir une statistique sur l'invalidité et la mortalité prématurée - entre 45 ans et l'âge de la retraite - selon les classes socioprofessionnelles et le revenu. Le gouvernement s'y oppose compte

tenu de la difficulté d'obtenir les données nécessaires et du coût de l'opération. Bref, il ne veut pas savoir, suivi en cela par sept commissaires UDC et Markus Ritter, le président centriste de l'Union suisse des paysans, visiblement plus intéressé par la statistique détaillée du cheptel helvétique.

Par voie de postulat, la commission de politique extérieure de la chambre du peuple veut un [rapport](#) sur le dialogue entre la Suisse et la Chine sur les droits humains et sur la [situation des Tibétains](#) en Suisse. Le Conseil fédéral répond positivement aux deux demandes, contrairement aux six commissaires UDC.

Une motion de la commission des institutions politiques du Conseil national préconise une prolongation du délai de départ des requérants d'asile déboutés au bénéfice d'un contrat d'apprentissage afin qu'ils puissent terminer leur formation professionnelle. Le Conseil fédéral s'y oppose par crainte d'une inégalité de traitement avec les autres étrangers contraints de quitter la Suisse. Une crainte partagée par six commissaires UDC.

Tous les enfants, y compris ceux dont les parents figurent sur la liste noire des payeurs de primes maladie défaillants, doivent bénéficier des soins médicaux. Le Conseil fédéral accepte la [motion](#) qui réclame ce droit. Droit confirmé par le Conseil national lors de la session d'automne 2020, contre l'avis du groupe UDC unanime. L'objet est inscrit à l'ordre du jour du Conseil des États.

Cet examen, certes bref et lacunaire, permet pourtant de préciser le contenu des valeurs helvétiques que le premier parti du pays prétend défendre.